

Assemblée Générale Ordinaire Projet de Procès-verbal des délibérations Mardi 18 janvier 2022

Le mardi 18 janvier de l'an 2022,
À 9h30 au Palais du Pharo, à Marseille,

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le conseil d'administration suivant avis en date du 7 janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, l'assemblée est présidée par Vivien JOBY.

Il a été établi une feuille de présence de retrait des boîtiers électroniques de vote pour tous les membres présents annexée au présent procès-verbal. De même est annexée la liste des adhérents qui ont transmis leur pouvoir.

Lesdites feuilles de présence permettent de constater que l'assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire ;
- ▶ Lecture du rapport d'activité par le secrétaire national ;
- ▶ Lecture du rapport financier de l'association ;
- ▶ Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- ▶ Affectation du résultat ;
- ▶ Vote des cotisations 2022/2023 ;
- ▶ Présentation du budget 2021/2022 ;
- ▶ Renouvellement et/ou remplacement des administrateurs sortants ;
- ▶ Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ▶ Une copie des avis de convocation ;
- ▶ La feuille de présence à l'assemblée et les pouvoirs des membres représentés ;
- ▶ Le rapport d'activité ;
- ▶ Le rapport financier ;
- ▶ Les rapports du commissaire aux comptes ;
- ▶ Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président donne la parole au secrétaire national, Grégory Laboureur pour la lecture du rapport d'activité. Il passe la parole au trésorier, Éric Jacquot et à l'expert-comptable, Mme



CAZELLES-KAHN pour le rapport financier. Éric Jacquot fait lecture du rapport du commissaire aux comptes, en l'absence excusée de Mme Florence Pigny.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après lecture, l'assemblée générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire du 31 mai 2021.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	212
Contre	0
Abstention	5
Totaux	217

Deuxième résolution

L'assemblée générale statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport annuel du secrétaire national sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2020/2021 approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	205
Contre	2
Abstention	6
Totaux	213

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, approuve ces rapports et les comptes annuels 2020/2021.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	212
Contre	1
Abstention	5
Totaux	217

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2020/2021, d'un montant de 528 349 €, en réserve d'investissement.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	195
Contre	5
Abstention	13
Totaux	213

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	201
Contre	4
Abstention	8
Totaux	213

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations proposées pour 2022/2023.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	209
Contre	6
Abstention	3
Totaux	218



Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021 a voté la rétrocession sur l'année 2021-2022 d'une quote-part de l'excédent de l'exercice 2019-2020 pour un montant global de 170 k€, sous forme de remises aux adhérents du 1^{er} degré et d'une réduction des coûts de formation au catalogue 2021-22 pour l'ensemble des établissements adhérents.

La prolongation de la période Covid ne permet pas une reprise normale de l'activité de formation sur l'exercice 2021-2022. Ainsi, le montant rétrocédé sur l'exercice sera inférieur à 170k€.

L'Assemblée Générale Ordinaire vote le report sur l'exercice 2022-2023 du différentiel constaté. Il participera au financement des journées de formation organisées par le Snceel national à destination de ses adhérents.

Cette résolution est adoptée :

	Réponses
Pour	219
Contre	1
Abstention	2
Totaux	222

Après le vote des résolutions, le budget prévisionnel 2021/2022 est présenté par l'expert-comptable. Il fait ressortir un excédent de 228 143 €

Elections des administrateurs

Le président rappelle que les mandats de Bégards François, Joby Vivien, Laboureur Grégory, Palou Jacques, Pausé Christophe, Redon Catherine, Stengel Fabrice, administrateurs, arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion. Ces personnes ayant manifesté leur intention de continuer leur fonction d'administrateur, il a été proposé à l'assemblée de renouveler leur mandat pour une durée de 3 ans.

Il a été proposé à l'assemblée de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Duperron Frédéric
qui s'est porté candidat, pour une durée de 3 ans.

Résultats des élections :

Bégards François : 590 voix
Duperron Frédéric : 589 voix
Joby Vivien : 633 voix
Laboureur Grégory : 653 voix
Palou Jacques : 589 voix
Pausé Christophe : 626 voix
Redon Catherine : 604 voix
Stengel Fabrice : 593 voix





Pour mémoire, l'organisation et la gestion de la procédure de vote à distance s'est terminée à 14h00.

Sont annexés au présent PV, les résultats des différents votes électroniques réalisés.

L'assemblée a donc renouvelé leur mandat pour une durée de 3 ans de Bégards François, Joby Vivien, Laboureur Grégory, Palou Jacques, Pausé Christophe, Redon Catherine, Stengel Fabrice. L'assemblée nomme en qualité de nouvel administrateur : Duperron Frédéric.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la séance levée à 11h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

G LABOUREUR
Secrétaire

V JOBY
Président

